



Bienvenue

Commune de Bugeat

Parcours de grâciation d'Arvis



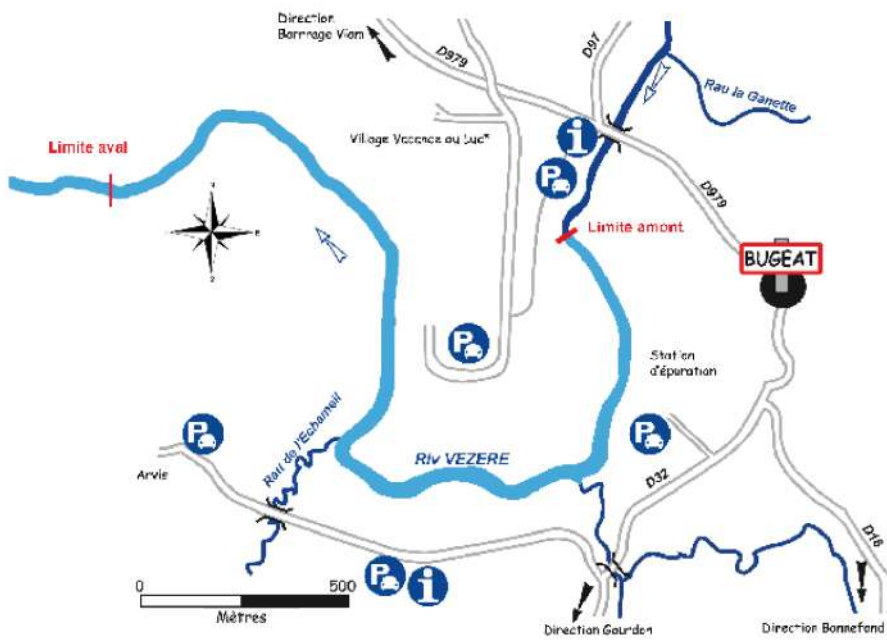
Le parcours de grâciation d'Arvis,

Située sur la commune de Bugeat, le parcours de grâciation d'Arvis d'une longueur de 2500 mètres abrite de nombreuses truites fario. En complément, des empoisonnements en truites arc-en-ciel (gros sujets) sont effectués pour une pêche plus « sportive ».

Rivière de 1ère catégorie piscicole du domaine privé. Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.

For fishing activities, you must have an angling license (www.cartedepeche.fr).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Fly fishing only
- Respect opening seasons



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.



— Limites parcours



Sens du courant



Pont

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Vézère.



Les espèces présentes:

Vairon



Goujon



Chevesne



Perche



Remise à l'eau obligatoire

Truite fario



Truite arc-en-ciel



Remise à l'eau interdite

Brochet



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



Le cincle plongeur



La vipère péliade



La loutre



La Bonbrée apivore

Règlementation parcours surdensitaire

- La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- Toutes techniques de pêche à condition d'utiliser un seul hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- La remise à l'eau des poissons est obligatoire (hors espèces indésirables).

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site www.cartedepeche.fr

